

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 mai 2025

Date de la convocation : 07 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6 votants : 9

Présents : Bisignano Nathalie, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Fontan Corinne, Villuendas Myriam

Excusés : Dulac Laëtitia (pouvoir à Eckert Pierre)

Pramayon Jean-Marc (pouvoir à Fontan Corinne)

Schneider Chrystel (pouvoir à Villuendas Myriam)

Absents : Cordier Christelle, Duret Franck

Secrétaire de séance : Denis Bernadette

Le Conseil municipal :

Approbation du P.V précédent à l'unanimité.

Conditions générales d'utilisation de la saisine par voie électronique SVE des autorisations d'urbanisme

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes, quelle que soit leur taille, sont tenues d'accepter les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par voie électronique si le pétitionnaire en fait le choix. Chaque commune doit avoir défini ses conditions générales d'utilisation pour assurer la conformité de la mise en place de la dématérialisation des demandes ADS.
Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité l'adoption des conditions générales d'utilisation (CGU) relative à la recevabilité de la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme sur le logiciel Next Ads

Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité affecté aux services techniques de la commune en qualité d'agent technique polyvalent d'entretien des espaces verts à raison de dix heures hebdomadaires pour une durée maximale de six mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

- Madame le Maire rappelle à l'assemblée le départ programmé de la secrétaire de mairie. Elle informe le conseil de la nécessité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité afin de prévoir la période de tuilage de 6 mois pour une candidate au remplacement du poste dans le cas où cette dernière serait contractuelle.

La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 31 heures et la rémunération rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux, les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au service administratif.

Devis zinguerie toiture Café restaurant

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le devis de travaux de zinguerie en toiture haute et basse du Café restaurant, de l'entreprise **Giroud Toitures** pour un montant de 2 888,34€ TTC.

Avenant n°1 à la convention initiale de la gestion et d'entretien de la voie bleue par la CCVSC

- Des équipements supplémentaires ayant été installés dans le cadre de l'aménagement de la voie bleue et de nouvelles prestations étant réalisées dans le cadre de la gestion partagée de cet équipement communautaire concernant les 10 communes par lesquelles passe cette voie, il convient de signer un avenant.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité l'avenant N°1 à la convention initiale avec la CCVSC.

Avenant n°2 à la convention du Projet Educatif de Territoire Intercommunal

- Madame le Maire rappelle que la commune de Lurcy a signé la convention du projet éducatif territorial intercommunal. De nouvelles communes de la CCVSC ont souhaité rejoindre cette convention et le SDJES (service département à la jeunesse, à l'engagement et au sport) a proposé de prolonger le PEDT Intercommunal jusqu'en 2030 au lieu de 2025. Il convient donc de signer l'avenant n°2 validant ces modifications.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité la signature de l'avenant N°2 à la convention initiale du projet éducatif territorial intercommunal afin de le prolonger du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2030 et d'en modifier le périmètre géographique pour intégrer des nouvelles communes.

Devis d'entretien des arbres du parc de la ferme Jomet.

- Le conseil municipal à 8 voix pour et 1 abstention (Myriam Villuendas) autorise Madame le maire à signer le devis le moins disant de l'entreprise **Arborescence Elagage** d'Arnas pour un coût de 3 516 €ttc.

Présentation du projet mobilité

- Corine Fontan présente au Conseil Municipal la partie luperçienne du schéma mobilité de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la réalisation des marquages nécessaires qui seront réalisés par notre agent communal. Mais il demande une vérification de l'adéquation de ce schéma avec le parcours Tourisme initié par la CCVSC.

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- arrêté d'interdiction de démarchage sur la commune de Lurcy
- travaux de fauchage par l'entreprise Georges. Quelques panneaux ont été détériorés
- point sur le PAV et ses nuisances.
- Une composition florale a été commandée pour le décès de Madame Viviane Denis.
- Rappel le marché du terroir de Lurcy en Fête aura lieu le 16 mai 2025.
- Prochaine candidate à recevoir pour le recrutement au poste de secrétaire le mardi 20 mai prochain.

Clôture de la séance à 21h22.

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Bernadette DENIS

